

# PROCES VERBAL

## DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

### DU LUNDI 16 JANVIER 2023

L'an deux mille vingt-trois, le seize du mois de janvier à dix-huit heures et trente minutes, s'est réuni le conseil communautaire de la communauté de communes Morvan Sommits et Grands Lacs, à la salle Louise Michel de Château-Chinon Ville.

**Président :** René BLANCHOT

**Présents :** 47 conseillers dont 4 suppléants

- Mesdames Marie-Christine GROSCHE, Christine PIN, Brigitte DUVERNOY, Brigitte GAUDRY, Chantal-Marie MALUS, Yasemin DOGAN KUKUK, Sandrine BONDOUX, Martine DAOUST, Christiane GADREY, Denise FOUCAULT, Andrée LUTREAU, Danièle PERROT, Marie LECLERCQ, Florence BERLO, Chantal BERNIER ;

- Messieurs Jean-Luc BLANDIN, Jean-Marie PAUTRAT, Marc PERRIN, Jean-Sébastien HALLIEZ, Emmanuel RABEUX, Patrice GRIMARDIAS, Serge DUSSAULE, Laurent SOULLARD, André BUTTIGHOFFER, Jean-Max GLORIFET, Sylvain MATHIEU, Eric JUSSIÈRE, Jean-Pierre BILLARD, Roman CHARLES, Marc BONNOT, Laurent COTTIN, René BLANCHOT, Fabien BAZIN, Christian PAUL, Eric GALLOIS, Jean-Pierre GIRARD, Pascal RATEAU, Christian LETEURTRE, Daniel MARTIN, Patrice JOLY, Thierry LEUTREAU, Georges FLECQ, Sébastien DAVIOT, Michel GOBILLON, Abel MOURA, Jean-Michel DUPUIS, Jean-Luc VIEREN ;

**Absents :** 3 conseillers

- Madame Fabienne PETITRENAUD  
- Messieurs Philippe DAUVERGNE, Patrick LOISY

**Pouvoir : 1 élu représenté**

Monsieur Patrick LOISY donne pouvoir à Monsieur Jean-Luc VIEREN

**Secrétaire de séance :** Madame Christine PIN

Le quorum de 26 conseillers étant atteint, la séance peut débuter.

**Ordre du jour de la séance :**

- Validation du procès-verbal du conseil communautaire du 8 décembre 2022
- Présentation et discussion autour de l'étude financière et des dernières orientations issues de la réunion des conseillers communautaires du 2 décembre 2022
- Demande de subvention au titre de l'appel à projets FSE 2022-2023 pour les chantiers d'insertion
- Élaboration de la programmation prévisionnelle 2021-2023 du contrat-cadre de partenariat avec le Conseil départemental de la Nièvre
- Soutien à l'offre de soins du Grand Autunois Morvan

Le Président ouvre la séance et remercie la commune de Château-Chinon Ville et Madame Chantal-Marie MALUS d'accueillir le conseil communautaire.

Le conseil désigne à l'unanimité Madame Christine PIN secrétaire de séance.

Le Président soumet aux membres du conseil le procès-verbal du conseil communautaire du 8 décembre 2022 qui l'approuve à l'unanimité.

Le Président rappelle ensuite le contexte de l'étude financière devant aboutir à la refonte des pactes fiscaux et financiers :

« Depuis 6 mois, nous travaillons sur cette étude financière qui doit nous donner des perspectives dans nos réflexions des prochaines années et qui nous amènera notamment à nous prononcer sur la gestion de nouveaux équipements au niveau intercommunal.

Ce travail a été réfléchi, modifié, enrichi au fur et à mesure des échanges en groupe de travail finances, en bureau communautaire, en conférence des maires et répond à plusieurs objectifs que j'ai déjà développés lors de la précédente réunion du 2 décembre :

- la cohésion territoriale,
- la volonté de trouver des marges de manœuvre raisonnables pour continuer à agir au bénéfice de nos habitants et pour l'attractivité du territoire,
- et la recherche d'un équilibre financier en préservant les ressources communales.

Le document complémentaire qui va vous être présenté ce soir tient compte de nos échanges et de vos remarques au cours de la précédente réunion du 2 décembre, avec notamment l'augmentation de l'enveloppe voirie et fonds de concours de 2% chaque année et le financement des nouveaux équipements qui pourraient rentrer dans l'intérêt communautaire, par la fiscalité, pour préserver les dotations des communes.

Cela passerait donc par une augmentation raisonnable de la fiscalité les prochaines années, une augmentation que prévoient de très nombreuses collectivités en France pour financer notamment la hausse de leurs dépenses énergétiques en l'absence de recettes suffisantes.

Je vous rappelle également, comme le cabinet Exfilo l'a présenté lors de la dernière réunion, que les taux de fiscalité du bloc communal sur le territoire Morvan Sommets et Grands Lacs sont en-dessous de la moyenne des autres blocs communaux de la Nièvre.

Le bureau communautaire élargi aux 2 communes les plus peuplées et aux membres du groupe de travail finances s'est réuni le 11 janvier dernier. A la quasi-unanimité, il a donné un avis favorable sur les 3 propositions qui vont être présentées ce soir sur les sujets sur lesquels le conseil communautaire va être amené à se prononcer.

D'autres simulations ou renseignements avaient été demandés, ils sont intégrés dans le document en annexe.

Il n'y aura pas de vote ce soir puisque nous sommes encore dans le temps de la concertation, mais si les propositions présentées semblent trouver un consensus, le vote aura lieu lors du prochain conseil communautaire qui se tiendra le vendredi 3 février à 18h30 à Dun-les-Places.

Cela permettra à nos collectivités de reprendre ces données dans les préparations budgétaires 2023 qui approchent.

Une réunion par ancien secteur sera proposée aux secrétaires de mairie à l'issue de ce vote pour expliquer les impacts comptables et budgétaires dans les communes.

Monsieur Hofer du cabinet Exfilo va désormais nous présenter ces propositions. Afin de ne pas déconstruire le fil conducteur de l'analyse, je vous remercie de bien vouloir le laisser présenter cette étude jusqu'à la fin sans intervenir. Nous pourrions bien entendu échanger à ce sujet, autant que vous le souhaitez, après cette présentation.

D'autres sujets seront ensuite mis en débat et au vote ce soir, comme le contrat-cadre de partenariat avec le Département de la Nièvre et les difficultés que nous rencontrons sur notre territoire pour proposer une offre de soins à nos habitants et qui nous préoccupent fortement. »

## **1. Présentation et discussion autour de l'étude financière et des dernières orientations issues de la réunion des conseillers communautaires du 2 décembre 2022**

Le cabinet Exfilo présente les dernières orientations issues de la réunion des conseillers communautaires du 2 décembre 2022 et du bureau élargi du 11 janvier dernier en ce qui concerne les 3 points suivants :

- ❖ La restitution ou non de la compétence Voirie aux communes ;
- ❖ L'intégration de la piscine de Château-Chinon Ville et du gymnase de Lormes dans l'intérêt communautaire et leur mode de financement ;
- ❖ Le devenir de l'enveloppe de DSC et l'enveloppe Voirie commune par commune.

Le Président donne la parole aux conseillers communautaires afin de débattre sur ces propositions.

Monsieur Jean-Max GLORIFET est surpris de cette présentation car il n'a pas été acté que la compétence voirie restait communautaire. Il considère que ces propositions n'intègrent pas la solidarité communautaire et ne respectent pas les critères légaux. Il exprime le sentiment que la Commune de Château-Chinon Ville se fait léser.

Monsieur HOFER rappelle que la restitution de la compétence voirie aux communes entraînerait une perte financière importante pour la communauté de communes sans pour autant apporter plus de dotation globale de fonctionnement (DGF) aux communes. De plus, la convention de gestion permet la souplesse souhaitée par certaines Communes. L'application des nouveaux critères légaux de la DSC modifierait totalement l'objectif de neutralisation du transfert de fiscalité opéré en 2017.

Monsieur Jean-Max GLORIFET fait remarquer que la piscine de Château-Chinon Ville profite autant à Château-Chinon Campagne mais qu'aucune participation n'est prévue pour cette commune.

Monsieur Pascal RATEAU souhaite des précisions concernant le mode de mise au vote du devenir de la compétence voirie lors du prochain conseil.

Il est répondu que les conseillers seront amenés à voter pour ou contre la restitution de la compétence aux communes.

Monsieur Laurent COTTIN souligne le travail important accompli et les économies réalisées par les élus et les agents de la Communauté de communes. Il précise qu'il faut néanmoins se rappeler des erreurs passées et tenir compte des frais de fonctionnement des équipements. Il souhaite connaître le montant exact des travaux prévus pour le gymnase de Lormes.

Le Président indique que cette information est inscrite dans le document présenté. A savoir que le montant maximum engagé par la CCMSGL serait de 2 millions d'euros et que la commune de Lormes prendrait en charge l'autofinancement du projet, au-delà de ce montant.

Monsieur Christian PAUL propose de faire parvenir au conseil communautaire un dossier de présentation de ce projet de travaux. Il précise que l'intégralité du coût de celui-ci est plus élevée que le montant présenté mais que le reste (tennis couvert, extérieurs...) est à la charge de la commune de Lormes. Une réflexion sur une reconstruction au lieu d'une réfection est en cours.

Monsieur André BUTTIGHOFFER signale que le montant total des travaux est pourtant inscrit dans la convention Opération de Revitalisation de Territoire (ORT).

Monsieur Christian PAUL répond que la convention ORT n'engage pas les collectivités sur les montants et qu'il s'agit d'un chiffrage issu d'une étude plus globale. Il y aura un plafond pour les travaux du gymnase de Lormes.

Monsieur Eric GALLOIS demande quels investissements ont été réalisés au gymnase de Lormes ces dernières années.

Monsieur Christian PAUL lui répond que seuls des travaux d'entretien ont été effectués.

Monsieur Eric GALLOIS souhaite des précisions sur la proposition d'augmentation de la fiscalité. Il s'interroge sur la partie concernée par l'intégration du gymnase de Lormes et celle de la piscine de Château-Chinon Ville.

Il lui est répondu que la proposition d'augmentation de 4,5% est globale.

Monsieur Christian PAUL rappelle que lors de la dernière réunion, les élus ne souhaitaient pas de baisse de leur DSC. Il précise que l'augmentation des taux de fiscalité permet aux communes de conserver cette ressource et que l'augmentation des impôts n'est pas très élevée pour les habitants. Il souligne le travail important réalisé pour cette étude financière et la nécessité de trouver des compromis.

Plusieurs élus souhaitent des précisions concernant l'impact sur les taxes.

Monsieur HOFER présente donc les tableaux récapitulatifs insérés en annexe du document. Il indique notamment que plus de la moitié de la hausse de la fiscalité sera payée par les résidents secondaires sur notre territoire.

Monsieur Pascal RATEAU indique ne pas être favorable pour augmenter les impôts afin d'abonder les ressources de la communauté de communes.

Monsieur Jean-Max GLORIFET indique que le montant attribué à la voirie pour la commune de Château-Chinon Ville est faible.

Monsieur Jean-Sébastien HALLIEZ rappelle les décisions prises en 2017. A la suite de la fusion des communautés de communes des Grands Lacs du Morvan, du Haut Morvan et des Portes du Morvan, la nouvelle communauté de communes Morvan Sommets et Grands Lacs avait acté l'harmonisation des compétences par le haut et l'alignement de la fiscalité sur les taux de la communauté de communes des Portes du Morvan. Un pacte fiscal et financier avait été signé pour les années 2017 à 2022 avec les communes des Grands Lacs et du Haut Morvan afin qu'elles bénéficient d'une dotation de solidarité communautaire (DSC) correspondant à la différence entre la fiscalité transférée et les transferts réels de charges. Il souligne que si aucune entente n'est trouvée, cela serait dommageable pour l'avenir de la piscine et du gymnase et pour les habitants.

Monsieur Jean-Max GLORIFET signale que la communauté de communes possède la compétence « petite enfance » et que la piscine devrait donc être à sa charge depuis longtemps.

Le Président répond que la piscine fait partie de la compétence « équipement sportif » et non « petite enfance ».

Madame Marie-Christine GROSCHE précise que l'enveloppe de la DSC serait transformée en l'enveloppe Fonds de concours afin de respecter la législation et garder l'objectif de 2017, la neutralisation du transfert de fiscalité.

Monsieur Laurent SOULLARD souhaite savoir s'il est possible pour la commune de Château-Chinon Ville de verser directement un fonds de concours à la CCMSGL concernant la piscine plutôt que de prélever ce montant sur les droits voirie.

Monsieur Jean-Sébastien HALLIEZ répond positivement.

Monsieur Eric GALLOIS indique être plutôt d'accord avec les propositions mais s'interroge si cela sera suffisant et durable dans le temps ainsi que sur la réaction des habitants.

Le Président confirme qu'il est toujours difficile de prendre la décision d'augmenter les impôts.

Monsieur Fabien BAZIN précise que le taux d'endettement de la communauté de communes n'est pas inquiétant car il n'y a pas de réelles difficultés à équilibrer le budget.

Monsieur Patrice JOLY développe sur les critères d'endettement et les durées moyennes de ceux-ci. Il précise que la situation peut devenir critique à partir de 12 années de capacité de désendettement. La proposition présentée indique une capacité de désendettement entre 6 et 9 années.

Il précise que si l'enveloppe de fonds de concours des communes n'est pas revalorisée de 2% chaque année, le taux de fiscalité n'a pas besoin d'être autant augmenté. Dans ce cas, les communes devraient peut-être augmenter leurs impôts elles-mêmes pour pallier ce manque de recettes.

Madame Christiane GADREY demande si l'enveloppe Fonds de concours peut être imputée à des dépenses du budget eau.

Monsieur HOFER va vérifier ce point.

Madame Brigitte GAUDRY demande si les communes conservent les abords de voirie.

Il lui est répondu positivement.

Le débat étant clos sur ce sujet, Monsieur le Président rappelle que les trois points seront mis au vote lors du prochain conseil communautaire le 3 février 2023 à Dun-les-Places.

## **2. Demande de subvention au titre de l'appel à projets FSE 2022-2023 pour les chantiers d'insertion**

Monsieur Sylvain MATHIEU et Madame Andrée LUTREAU s'absentent.

Le Président rappelle au conseil communautaire que le chantier d'insertion de la communauté de communes doit contribuer au retour des agents sur le marché du travail. Pour soutenir ce projet social, des subventions sont allouées par l'Etat et le Département de la Nièvre.

Il précise que les dépenses liées à l'encadrement des agents par deux chefs d'équipe sont également soutenues. C'est le Fonds Social Européen (FSE) qui intervient principalement dans ce cadre.

Publication  
le 10.10.2023

Il propose que le conseil approuve cette demande de subventions et lui donner délégation pour la signature de tout document afférent.

Le conseil communautaire accepte à l'unanimité et au scrutin public cette proposition.

### **3. Élaboration de la programmation prévisionnelle 2021-2023 du contrat-cadre de partenariat avec le Conseil départemental de la Nièvre**

Monsieur Fabien BAZIN informe le conseil communautaire que le Conseil départemental de la Nièvre souhaite poursuivre son soutien aux communautés de communes pour favoriser les dynamiques locales, accompagner les projets structurants qui contribuent au renforcement de l'attractivité du département et qui s'inscrivent en cohérence avec la stratégie départementale d'adaptation au changement climatique.

A ce titre, le Département propose à la CCMSGL une contractualisation via le contrat-cadre de partenariat 2021-2026. Les projets retenus résultent d'une négociation entre les parties intéressées, le Département, la CCMSGL et les communes.

- L'enveloppe de 1 288 406 € est partagée entre la période 2021-2023 puis la période 2024-2026 qui fera l'objet d'un avenant ;
- Les opérations retenues présentent uniquement des dépenses éligibles d'investissement (études pré-opérationnelles pour un seuil de 20 000€ HT et travaux pour un seuil de 50 000€ HT).

Les projets retenus émanent d'un état des lieux des projets à venir auprès des communes, suivi d'une conférence des financeurs, d'un pré-COPIL tenu en juillet 2022 puis d'un COPIL tenu en décembre 2022.

Le Président propose au conseil communautaire de l'autoriser à signer le Contrat-cadre de Partenariat et son annexe.

Madame Andrée LUTREAU et Monsieur Sylvain MATHIEU rejoignent la séance.

Le conseil communautaire accepte à l'unanimité et au scrutin public cette proposition.

### **4. Soutien à l'offre de soins du Grand Autunois Morvan**

Le Président informe le conseil communautaire que la communauté de communes Grand Autunois Morvan a saisi les collectivités voisines afin de leur demander de soutenir, via une délibération, l'offre de soins de leur territoire, qui bénéficie également aux habitants de notre collectivité.

Le Président laisse la parole à Madame Martine DAOUST, Vice-Présidente en charge de la santé.

Madame Martine DAOUST souhaite informer le conseil communautaire des actions réalisées dans le cadre de sa fonction de Vice-Présidente à la santé.

Elle indique que les soignants du territoire Morvan-Bazois, dont trois médecins généralistes situés à Château-Chinon, Châtillon-en-Bazois et Moulins-Engilbert, ont décidé de s'unir pour mettre en place une SISA (Structure Interprofessionnelle de Soins Ambulatoires) et se doter d'un lieu d'accueil et de formation à la médecine rurale pour les internes.

Les trois médecins du réseau se sont formés pour devenir maîtres de stages universitaires et l'ancienne trésorerie de Moulins-Engilbert a été convertie en internat. Depuis 18 mois, il y a donc trois internes sur le territoire et deux emplois ont été créés.

Cette dynamique pourrait attirer et donner envie aux internes de s'installer sur notre territoire qui souffre d'un manque de médecins.

Elle souligne également que d'autres professionnels de santé, comme les pharmaciens, sont impactés par une surcharge de travail liée à un manque de personnel.

Concernant le devenir de la maternité d'Autun, elle informe le conseil communautaire que l'ARS (Agence Régionale de Santé) s'occupe du dossier et que, pour le moment, la maternité ne devrait pas fermer définitivement.

Monsieur Jean-Max GLORIFET alerte sur la politique nationale actuelle qui est de fermer des établissements.

De nombreux élus indiquent être très inquiets de la fermeture de la maternité d'Autun qui impacterait fortement le Morvan, qu'il est de leur responsabilité de soutenir les démarches entreprises pour maintenir cette offre de soin et qu'ils ont été sollicités pour que chaque communes dépose un recours gracieux contre la décision de l'ARS.

Monsieur Christian PAUL propose une offensive plus vigoureuse pour que la fermeture ne soit pas définitive et témoigne des exemples des établissements de Clamecy et de Decize qui ont fermés ces dernières années.

Le Président propose aux conseillers communautaires d'acter la motion de soutien telle que demandée par le Grand Autunois.

Vote	Pour :	47 voix	
(au scrutin public)	Contre :	0 voix	
	Abstention :	1 voix	Madame Martine DAOUST

## 5. Questions diverses

Monsieur Patrice GRIMARDIAS informe le conseil communautaire que 2 professionnels ont estimé le tracteur et l'épaveuse mis en vente par la CCMSGSL à 36 000 € et à 40 000 €.

Au vu de ces montants, un prix plancher de 38 000 € est retenu.

Les communes intéressées par cet achat pourront faire une offre.

Les débats étant achevés, le Président lève la séance à 21h20.

Le Président



René BLANCHOT

Le secrétaire



Christine PIN

**Annexe :** Les délibérations votées en cours de la séance sont disponibles sur le site Internet de la Communauté de Communes : [www.ccmorvan.fr](http://www.ccmorvan.fr)

Publication  
le 10.10.2013